

Pour diffusion immédiate
Le 23 août 2006

DÉCLARATION DU PROCUREUR GÉNÉRAL MICHAEL BRYANT

TORONTO — Nous sommes ravis qu'une enquête sera menée par l'ombudsman sur la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Créée en 1971, la Commission était l'une des premières de ce genre dans le pays. Depuis, l'Ontario est un leader sur la scène nationale dans l'élaboration de services innovants et adaptés aux besoins des victimes. Nous sommes fiers de ce qu'a accompli la Commission, mais sa capacité à servir les victimes d'actes criminels comme elles le méritent doit être revue.

Au début de cette année, j'ai demandé à la présidente de la Commission, Marsha Greenfield, si elle avait des suggestions à faire pour améliorer la situation. Le dialogue est maintenant lancé entre des représentants du ministère, la Commission et l'Office des affaires des victimes d'actes criminels.

Nous attendons avec impatience les résultats de l'enquête de l'ombudsman et nous chercherons une solution aux problèmes soulevés.

Pendant toute la durée du mandat du gouvernement actuel, nous aurons dépensé pour les victimes plus que le gouvernement précédent ne l'a fait en huit ans. Depuis 2003, nous avons dépensé 252 millions de dollars et avons engagé 89 millions de dollars de plus, au cours de cet exercice financier, pour des soutiens et des services destinés aux victimes.

- 30 -

Renseignements :

Greg Crone
Ministère du Procureur général
Bureau du ministre
416 326-1785

Valérie Hopper
Ministère du Procureur général
Direction des communications
416 326-2202

Available in English